

Décharge Nomad Driving Event – Trackdays 2026

Article 1 : Participants

Les trackdays sont des journées de roulage sans chronométrage ni compétition entre pilotes, organisées par Nomad Driving Event (nom commercial de la SARL Driving Events) dans le respect de la réglementation actuelle de la FFSA. Ces journées sont ouvertes à toute personne âgée de **17 ans minimum** possédant un **permis B** en cours de validité le jour du trackday et ayant **assisté au briefing préalable** obligatoire (pilote et co-pilote). Les mineurs de plus de 16 ans titulaires d'une licence automobile FFSA en cours de validité sont également autorisés à participer.

État de santé :

- o Être en bonne santé et n'avoir à sa connaissance aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile
- o Ne pas être sous l'effet d'alcool, de stupéfiants ou de traitement médicamenteux de nature à altérer ses facultés (l'organisateur pourra effectuer des contrôles d'imprégnation éthylique et d'usage de stupéfiants. La présence d'un taux d'alcool supérieur à 0 aura pour conséquence d'interdire tout accès à la piste).
- o Avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales
- o Ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit
- o Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé.

Les pilotes et co-pilotes s'engagent à respecter scrupuleusement les conseils de sécurité délivrés pendant le briefing et à porter à tout moment la ceinture ou le harnais de sécurité équipant le véhicule, ainsi que les équipements obligatoires. Les passagers à l'arrière du véhicule et les passagers de moins de 16 ans sont interdits.

Article 2 : Véhicules et équipements des pilotes / co-pilotes

D'une manière générale, tous les véhicules en bon état de fonctionnement, aptes à la conduite sur piste et équipés d'un anneau de remorquage sont acceptés sur nos journées (aucun objet non attaché dans le véhicule). Quelques exceptions :

- o Les véhicules à roues découvertes sont interdits sur tous nos Trackdays
- o Les véhicules de moins de 800kg sont interdits à Nogaro et au Mans
- o Les véhicules de plus de 1800kg sont interdits au Mans
- o Les véhicules électriques ne sont pas autorisés à Ladoux, Magny-Cours, Mas du Clos, Le Mans, Le Vigeant
- o À Ladoux et à Monza : Seuls les véhicules de tourisme et les GT de série sont autorisés. À Ladoux, les véhicules doivent être immatriculés avec un contrôle technique en cours de validité, et équipés de pneumatiques homologués route.

Toutefois, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'une voiture afin d'éviter des écarts trop importants entre les véhicules, le roulage étant organisé sans séries (open pitlane). Dans ce cas, un report ou un remboursement de l'inscription sera proposé.

Liste des équipements obligatoires (vêtements ignifugés fortement recommandés - vêtements en matière synthétique à proscrire – cf. Article II-B11 des RTS) :

- **Véhicules de série *** : casque homologué au minimum à la norme CE (casque intégral avec visière homologuée au minimum à la norme CE si le véhicule ne possède pas de pare-brise), chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes).
- **Véhicules de compétition **** :
 - o Casque homologué conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA (casque intégral avec visière si le véhicule n'a pas de pare-brise)
 - o Système RFT (système type Hans)
 - o Combinaison ignifugée homologuée conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA, cagoule, sous-vêtement et gants inflammables
 - o Extincteur présent dans le véhicule

* Sont considérés comme véhicules de série les véhicules régulièrement immatriculés et disposant d'un Contrôle Technique en cours de validité. Les véhicules de série équipés d'une armature de sécurité bouclonnée possédant au maximum 6 points d'ancrage entrent dans le régime des véhicules de série.

** Les véhicules disposant d'un passeport technique ou ayant eu un passeport technique délivré par une ASN entrent dans le régime des véhicules de compétition. Il en est de même pour les véhicules équipés d'une armature de sécurité à 6 points d'ancrage (ou plus) soudée à la caisse, ou possédant des points d'ancrage supérieurs sur les suspensions avant.

Article 3 : Assurance

Le véhicule doit être assuré au minimum en responsabilité civile pour la conduite sur piste (tous conducteurs s'il y a plusieurs pilotes). L'assurance individuelle accident est fortement recommandée pour couvrir vos propres dommages corporels en cas d'accident. Si votre assurance n'inclut pas la pratique de la conduite sur piste, vous pouvez en souscrire une à la journée chez assurances-lestienne.com ou monassurancecircuit.com.

Article 4 : Normes de bruit

Le véhicule doit respecter les normes sonores imposées par le circuit et décrites ci-dessous (contrôles en dynamique sur la piste). **Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que son véhicule ne dépasse pas la limite autorisée.** En cas de dépassement, le véhicule ne pourra pas / plus accéder à la piste et **aucun remboursement de l'inscription ne pourra être effectué.**

Charade	Issoire	Mas du Clos	Ledenon	Magny-Cours	Nogaro	Le Mans	Dijon Prenois	Castellet	Ladoux	Val de Vienne	Monza	Barcelone	Motorland
90db	95db	97db	97db	100db	100db	100db	100db	100db	100db	102db	102db	105db	Pas de limite

À **Charade**, un **contrôle en statique** est également effectué sur chaque véhicule. La méthode utilisée est celle de la FFSA : régime moteur stabilisé à 75% du régime maximal, sonomètre placé à 0,5m et à 45° de la sortie d'échappement (l'échappement de série est vivement conseillé).

Article 5 : Accès au circuit

Seules les personnes inscrites et leurs accompagnants auront accès à la piste le jour du roulage (**16 ans minimum pour monter en passager ; les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas avoir accès aux paddocks**). Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit. L'équipe de Nomad Driving Event se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un participant si son comportement le justifie. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les trackdays à Ladoux, Ledenon, Barcelone, Monza, Motorland Aragón et au Castellet, les noms des pilotes et de leurs accompagnants doivent être fournis au plus tard 7 jours avant. À Ladoux, les participants devront présenter **une pièce d'identité** pour accéder au site (contrôle d'identité à l'entrée).

Article 6 : Services de sécurité

La sécurité sur la piste est assurée par des commissaires de piste et/ou des caméras de surveillance selon les circuits. Un service de secours présent sur place assurera l'assistance médicale d'urgence en cas d'accident (sauf à Issoire et au Mas du Clos). En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un véhicule de sécurité, ou bien de perturbation sur la piste (débris, présence d'huile moteur...), le roulage sera suspendu jusqu'à ce que la piste soit dégagée. Tout frais externe (utilisation d'un extincteur, d'absorbant, remplacement d'un cône...) sera alors facturé au pilote responsable. Il est interdit de fumer à proximité des véhicules.

Article 7 : Annulation

L'école de pilotage Nomad Driving Event se réserve le droit d'annuler la prestation. Dans ce cas, la prestation sera reportée sur une date ultérieure en accord avec le client. **Attention** : Le client peut demander le report de son inscription jusqu'à 30 jours avant la date réservée. Au-delà, aucun report ne sera accepté, sauf si le client a souscrit à une « Assurance report » (report possible jusqu'à 3 jours avant le trackday – report possible 1 fois). Si le client ne se présente pas le jour de la prestation réservée, aucun report ni remboursement ne pourra être effectué.

Article 8 : Décharge de responsabilité et Droit à l'image

Le conducteur déclare utiliser volontairement la piste du circuit dans l'état où elle se trouve, et ce sans esprit de compétition, en vue du perfectionnement de sa conduite automobile ou d'essais de son véhicule. Le conducteur reconnaît avoir été informé des dangers de la conduite automobile sur circuit et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit automobile peut entraîner de graves conséquences jusqu'à la mort. Il reconnaît par ailleurs avoir accepté les termes du règlement intérieur du circuit. **Le conducteur décharge la SARL DRIVING EVENT, ainsi que les propriétaires et exploitants du circuit sur lequel se déroule la journée de roulage, de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel lors des différentes sessions de roulage auxquelles il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers. Le conducteur autorise la SARL DRIVING EVENT à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) et vidéo(s) le représentant et/ou son véhicule (y compris sa plaque d'immatriculation), sur papier ou support dématérialisé, via Internet et en particulier sur les sites et réseaux sociaux gérés par NOMAD DRIVING EVENT.**

Je soussigné(e) Né(e) le	N° de permis ou licence	Lu et approuvé le Signature
Je déclare avoir lu et accepté le règlement en vigueur à ce jour et m'engage à m'y conformer scrupuleusement et sans réserve. Je déclare également assister au briefing délivré le jour du trackday, avoir été interrogé sur mon expérience de conduite sur circuit et avoir été informé de l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle accident. Je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à prévenir la société organisatrice Nomad Driving Event en cas de modification de ces informations.		

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez mettre fin à tout moment à votre consentement concernant l'utilisation des données collectées par ce formulaire en cliquant sur le lien de désinscription inclus dans tous les emails / sms qui vous sont envoyés par la SARL Driving Event. Règlement en vigueur sur tous nos trackdays à compter du 03/11/2025.